

INFORMATIONS MUNICIPALES
Commune de BONNES (Charente)
JANVIER 2015



Le mot du Maire

J'ai le plaisir de vous présenter tous mes meilleurs vœux de santé, de réussite et d'espérance pour que notre société évolue vers un monde plus fraternel et solidaire.

Nous venons de terminer l'année 2014, ses joies et ses peines aussi, j'aurai une pensée particulière pour celles et ceux qui nous ont quittés, ainsi que pour les personnes malades.

En mars 2014, vous avez élu une nouvelle équipe municipale qui va œuvrer pour les six prochaines années au développement de notre commune et au bien-être de ses habitants, exercice périlleux dans une conjoncture économique difficile avec des dotations qui baissent, mais nous gardons le moral.

Les principaux investissements réalisés en 2014 sont :

- *renouvellement du tracteur-tondeuse pour 11 900 € net pour la commune avec les reprises.*
- *Charpente, groupe frigorifique et chauffe-eau de la salle polyvalente pour 32 386 €, subventionnés à hauteur de 66%.*
- *Travaux de voirie communale et rurale pour 32 505 € (subvention 3 875 €).*
- *Acquisition d'une parcelle de terrain de 3300 m² au pied du barrage pour 1309 €.*
- *Remplacement des menuiseries du logement locatif de l'école pour 1297 €.*
- *Remplacement de l'ordinateur du secrétariat de mairie pour 657 €.*
- *A noter la fin des travaux sur notre église pour un montant global de 274 019 € subventionnés à hauteur de 67% et réalisés sans emprunt. La mise en valeur par éclairage à LED de l'extérieur est entièrement financée par le SDEG 16 (Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente) pour un montant de 60 000 € TTC.*

Nous terminons cependant l'année avec un excédent de 20 654 €.

Dans le chœur de l'église, nous avons découvert et déblayé un magnifique escalier de pierre qui débouche dans une petite crypte déjà connue. Selon quelques experts, il pourrait dater d'avant la construction de l'église. Il reste à finaliser sa protection par la pose d'une vitre sur cadre.

Nous avons eu le plaisir d'apprendre notre nomination au 1^{er} prix des villages fleuris des communes de moins de 500 habitants avec proposition à la 1^{ère} fleur pour 2015 et obtenu le prix du jardinier 2014 (concours organisé par le département).

Un grand merci à nos employés qui œuvrent pour le rayonnement de notre commune.

C'est avec plaisir que nous accueillons 2 nouveaux artisans sur notre commune :

- *Dimitri GIMEL, peintre bâtiment, plaquiste (tél : 06.78.04.90.04)*
- *François ADAMY, maçonnerie neuf et rénovation, béton armé, chape de finition, charpente et toiture (tél : 06.69.16.81.93).*

Ce qui porte à 12 le nombre de nos commerçants et artisans que vous pouvez retrouver sur notre site internet « bonnes.fr ».

Dans les principaux investissements à prévoir pour cette nouvelle année, nous aurons :

- *La remise en ordre administrative de l'ancien cimetière confié au groupe ELABOR pour un montant de 4500 € HT.*
- *L'aménagement du nouveau cimetière pour lequel nous avons déjà acquis 35% de subventions.*
- *La remise en état d'une toile du XVII^{ème} « la déploration du Christ » dans l'église pour un montant estimé de 13 000 € HT subventionné à hauteur de 80%.*



- *La réhabilitation du bloc sanitaire du camping qui sert également aux associations pour un montant global d'environ 160 000 € HT.*
- *L'acquisition d'un terrain situé La Grande Métairie (19ares80) pour le dépôt de matériaux communaux (1750 €).*

Il est bien entendu que nous recherchons avant tout commencement de ces travaux les subventions maximales et nous recourrons à l'emprunt car les taux sont aujourd'hui historiquement bas, notre taux d'endettement restant très faible à ce jour.

Toute l'équipe municipale et moi-même restons à votre disposition pour répondre à toutes les interrogations suscitées par ces travaux.

DEMOGRAPHIE 2014

Naissances :

- 🇫🇷 Alexandre Emeric BONNEAU né le 29 janvier, fils de Norbert BONNEAU et de Odette COUTAND, domicilié au Lotissement La Grande Vigne.

- 🚩 Maël Gabin FAURE né le 4 février, fils de Samuel FAURE et de Stéphanie GIET, domiciliés Charrerie.

Félicitations aux heureux parents.

Décès :

- ❖ CHATENET Collette née PETE, le 1^{er} février à Saint Aulaye, domiciliée Le Boisselier,
- ❖ BLANCHARD Jean-Claude, le 18 février à Barbezieux, domicilié 18 rue de Farebersviller,
- ❖ ALEPEE Marcelle née BERTRAND, le 22 avril à Aubeterre, domiciliée 10 rue de Farebersviller,
- ❖ SCHOUTEN Cornelis, le 24 avril à Ribérac, domicilié 24 rue du Périgord,
- ❖ BERNARD Albert Jean, le 7 août à Ribérac, domicilié 5 rue du Château,
- ❖ DROUAUD Monique née DE LAPENA, le 23 août à Saint Aulaye, domiciliée 5 rue du Périgord,
- ❖ DESAGES Jeanne Madeleine née BERTHAUD, le 12 novembre à Aubeterre, domiciliée 9 rue du Château,
- ❖ O'MAHONEY Christopher, le 25 novembre à Bordeaux, domicilié le Gatinaud.

Nous avons appris le décès de Monsieur TICKLE William, le 12 janvier 2015 à Pessac, domicilié le Fresse.

Toutes nos condoléances aux familles et aux proches.

Nouvelle réglementation dans les cimetières :

Les travaux réalisés dans les cimetières situés dans le périmètre d'un monument historique sont soumis à autorisation au titre du Code du Patrimoine (art L 621-31 et 32). L'avis de l'Architecte des bâtiments de France doit être requis avant toute intervention (construction nouvelle, restauration, démolition...). Les monuments funéraires doivent être réalisés avec un matériau minéral, les ouvrages de type verrière et les monuments en plastique ou en acier laqué ne sont pas autorisés. Les monuments pourront être en calcaire ou en granit de ton gris moyen, poli, adouci ou flammé. La hauteur doit être limitée à un seul niveau. Un formulaire de demande est à remplir en Mairie avant toute intervention dans le cimetière.

L'identification des chats est rendue obligatoire par l'article L 212-10 loi du 17 mai 2011, nous vous invitons aussi à les faire vacciner et surtout stériliser. Nous ne pouvons accepter la divagation des chats au même titre que les chiens

sur le territoire de la commune (dégâts sur les plantations, sacs poubelles éventrés...)

Ateliers mobilité seniors : l'Espace Numérique Sud-Charente en partenariat avec la MSA des Charentes et les centres socioculturels de Barbezieux et Chalais organise des ateliers qui ont pour objectif l'utilisation des outils numériques appliqués à la mobilité (organiser ses déplacements, réserver un billet de train ...). Ces ateliers sont gratuits, un service de transports des personnes de leur domicile jusqu'au lieu de l'atelier peut être envisagé sur demande.

Ateliers mobilité à CHALAIS (centre socioculturel 3 rue Pascaud Choqueur)

15 janvier, 22 janvier, 29 janvier et le 05 février de 10 H à 12 H.

Réservation et renseignements : centre socioculturel de Chalais (05.45.98.14.24) et Espace Numérique du Sud Charente (07.82.32.76.33).

Permanences de l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) : CHALAIS le 3^{ème} lundi du mois de 10 H à 12 H au relais service public, 2 rue Jean Rémon (renseignements 05.45.93.94.95).

Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) dispose de trois agents Madame Anne-Laure ROUGET, responsable du service, Pauline GILAZEAU et Benjamin AMSLER techniciens, ils sont affectés dans les locaux de la Communauté de Communes situés au Relais Service Public de Montmoreau (Tél : 05.45.21.82.73).

Les bouchons d'amour : la mairie est un point de dépôt pour les bouchons plastiques (Madame CHAUVET de Montignac le Coq passe régulièrement en Mairie pour les collecter). Merci pour votre collaboration.

Collecte des déchets ménagers : les sacs noirs le jeudi matin et les sacs jaunes le lundi matin tous les 15 jours (semaine impaire) en cas de jours fériés tous les jours suivants de la semaine sont décalés d'une journée. Il est rappelé qu'il n'est pas possible de laisser plusieurs jours les sacs devant votre domicile, des conteneurs sont à votre disposition place de la mairie, chemin blanc après le centre commercial (éclairés le soir). De même, la benne à verre n'est pas un dépôt de déchets, les cartons doivent être mis dans les conteneurs prévus à cet

effet place de la Mairie. Lorsque la benne à verre est pleine, vous avez au lotissement la Grande Vigne un autre conteneur.

Les boîtes aux lettres doivent être normalisées et surtout porter la mention de votre nom (pour les facteurs remplaçants). Les nouveaux habitants doivent aussi se signaler, La Poste ne conserve pas le courrier, les courriers Edf, eau ou CAF arrivent souvent avant le nouvel habitant.

ANIMATIONS

Société de Chasse :

Samedi 07 mars : repas sanglier

Samedi 25 juillet : repas de la chasse

Dimanche 27 septembre : randonnée avec paëlla

Comité des fêtes :

Le comité des fêtes vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année et remercie les commerçants et les artisans qui ont participé aux publicités du programme ainsi que l'accueil et la générosité des habitants. La vente des programmes permet d'aider au financement de la fête dont beaucoup d'activités sont gratuites (jeux pour les enfants, feux d'artifice ...).

Un grand merci également à nos bénévoles.

Pour 2015 :

Dimanche 03 mai : vide grenier

Week-end du 14, 15 et 16 et 17 août : fête patronale

14 et 15 mars : bourse aux vêtements adultes (été et hiver)

6 et 7 juin : bourse aux vêtements enfants (été)



Société de Pêche Le Gardon Bonnois :

Samedi 14 mars : ouverture de la pêche à la truite

Samedi 28 mars : lâcher de truites + casse-croûte

Samedi 18 avril : lâcher de truites + casse-croûte

samedi 13 juin : lâcher de truites+ casse-croûte + repas de la pêche

Association de Musique et Danse Internationale (AMDI) : vous êtes tous et toutes les bienvenus pour assister le mercredi soir de 19h à 20h30 aux soirées de danses folkloriques écossaises à la salle des fêtes.

Le restaurant Le Sud organise comme chaque année une animation pour le 21 juin (fête de la musique) et le 14 juillet.

La commune organise aussi une nuit romane en juillet mais la date et les prestations ne sont pas encore définies.

AVIS MUNICIPAL

OBJET : REHABILITATION DU CIMETIERE COMMUNAL

Face aux nouvelles contraintes imposées par la réforme funéraire, la commune s'est engagée dans un programme de réhabilitation du cimetière communal.

Dans un souci de respect et de sécurité face à la législation funéraire en vigueur, la Mairie missionne le Groupe ELABOR Service Cimetière pour réaliser :

- Les travaux d'inventaire du cimetière.
- La mise en place d'un règlement
- La garantie ou le maintien des droits concédés

A cet effet, toute personne concernée par des concessions vendues mais non matérialisées ou concernée par des tombes très anciennes ou sans épitaphe

et qui tient à maintenir ses droits ou places

est priée de se faire connaître à la mairie soit :

- en se présentant,
- en envoyant un courrier.

(N° de concession et nom des inhumés dans la tombe)

(des informations complémentaires vous seront communiquées ultérieurement par voie d'affichage et de presse)

Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration.

LE MAIRE



S. BEWELVE